PROTOCOLE SANITAIRE

CONCERTS DE BOURG ARTS & VINS du 22/10/2021 à 20h 30 Mise à jour le 7 septembre 2021 Salle de la Citadelle – 33710 BOURG

Préparation de l'accueil des spectateurs

1- Préparation et nettoyage de la salle

→ Nettoyage des locaux

A l'arrivée des bénévoles, ceux-ci procéderons au nettoyage des points de contacts.

Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs (notamment poignées de porte, montants des chaises) seront nettoyées et désinfectées à l'aide de lingettes bactéricides avant le concert et pendant l'entracte.

2- Former les bénévoles, Informer le public

→ Former les bénévoles

Les bénévoles de l'association seront briefés sur les règles sanitaires du lieu du spectacle, destinées à les protéger tout comme à protéger le public.

→ Informer le public

Le public sera informé de la totalité des mesures qui sont mises en place pour l'accueillir dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire. Cette information a pour but de rassurer le public, qui pourraient redouter la propagation du virus, mais aussi de leur permettre de respecter les consignes qui sont mises en place dès leur arrivée sur site.

Ces informations sont disponibles sous la forme d'un PDF, téléchargeable sur le site internet de l'association http://www.bourgartsetvins.com/

Des affichettes seront accrochées dans les espaces d'information stratégiques (portes d'entrée, hall, sanitaires).

Accueillir les spectateurs

Le pass sanitaire vous sera demandé à l'entrée du concert. Les personnes qui n'auront pas de pass sanitaire ne pourront pas avoir accès au concert (sous réserves de changement)

1- Réservation, billetterie

→réservation ou achat des billets

Elle se fait en ligne sur les sites de billetteries ou achats des places par correspondance ou réservation par téléphone

→ Comptoirs de billetterie

Ils seront équipés de plaques de plexiglas. A défaut, les bénévoles peuvent être équipés de visières en plus de masques. Les bénévoles au contact du public seront équipés de masques.

2- Accès au lieu, sécurité, contrôle, vestiaire

→ La distanciation commence aux abords de l'établissement.

L'entrée au concert se fera par l'entrée habituelle, sur le côté latéral droit.

Devant les portes, à l'extérieur, au niveau de la file d'attente, deux bénévoles n'autoriseront l'accès au hall d'entrée qu'à des spectateurs masqués.

ightarrow Aucun parking dans l'enceinte de la Citadelle

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les règles de distanciation sociale aux alentours du parc.

→ L'accès au lieu

Il est réservé aux spectateurs munis d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 11 ans pour lesquels le port du masque ne peut être imposé. Le public sera informé par l'affichage de ces mesures. L'entrée du lieu sera refusée aux personnes non munis de masques.

→ Des solutions hydro-alcooliques

Elles seront disponibles à l'entrée et à la sortie du lieu et au niveau des doubles-portes d'entrée dans la salle.

→ Vestiaire

Il y aura un vestiaire avec solution hydro-alcoolique sur la table.

→ Le contrôle des entrées

Il sera réalisé par un simple contrôle visuel, au moyen de liste dont les noms seront inscrits au préalable pour les personnes qui auront réservé. Les personnes munis de billets électroniques devront montrer leur billet au contrôle. Pour les personnes qui viendront sans réservation, elles devront décliner leurs noms sur place.

3- Circulation des publics dans le lieu

→ Circulation des spectateurs

La circulation des publics est prévue de telle manière qu'ils ne seront pas amenés à se croiser dans des espaces étroits. En respectant les accès prévus, la distanciation physique d'1 mètre entre 2 personnes sera maintenue puisqu'il s'agira d'une circulation en sens unique.

Pendant la circulation du public à l'entrée et à la sortie, les portes seront maintenues ouvertes afin d'éviter les manipulations, puisque cela est compatible avec les conditions de sécurité en vigueur dans la structure.

Le port du masque est obligatoire dans la salle de spectacle. Lorsque le public est assis en salle pour assister au spectacle, le masque peut éventuellement être retiré.

4- Fonctionnement des sanitaires

→ Sanitaires

Des lingettes et gel seront à disposition à l'entrée des sanitaires.

5- Commerces et restauration

→ Dégustation des vins et fromage

Le public sera invité à venir déguster tout en respectant la distanciation de 1 mètre entre les personnes.

1- Le spectacle est en configuration assise

- Comme habituellement, chaque spectateur disposera d'une place assise ;
- Il sera laissé une distance de 1 mètre entre deux siège. Et entre deux personnes devant et derrière seront également distancés de 1 mètre.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les spectateurs assis à leurs places. En revanche, le masque devra être remis à chaque fois qu'ils seront en position debout ou en mouvement.
- Les premiers rangs seront éloignés de la scène d'au moins 2 mètres. (article 1-1 du décret) et (article 27-111 du décret)- s'appliquent.

Cas spécifique de l'espace public

Les organisateurs adressent au Maire de Bourg une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L. 211-2 du code de la sécurité intérieure, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir ce respect des règles de distanciations sociales.